



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## La Yougoslavie : relations entre les secteurs socialiste et privé dans l'agriculture

J.-P. Prod'homme, B. Rajaud

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Prod'homme J.-P., Rajaud B. La Yougoslavie : relations entre les secteurs socialiste et privé dans l'agriculture. In: Économie rurale. N°112, 1976. Agriculture et développement socialiste. pp. 29-33;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1976.2408>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1976\\_num\\_112\\_1\\_2408](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1976_num_112_1_2408)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

# LES RELATIONS ENTRE LES SECTEURS SOCIALISTE ET PRIVÉ DANS L'AGRICULTURE YOUGOSLAVE

J.P. PROD'HOMME

INA P - G

et B. RAJAUD

CNASEA (1)

« Aux paysans, il était parlé de la question agraire. des rapports avec les Kmets (Serfs), les terres des beys. Les paysans écoutaient, en regardant un peu de côté, avec un mouvement imperceptible des moustaches et un plissement du front, comme s'ils faisaient effort pour tout enregistrer dans leur mémoire, et y réfléchir ensuite seuls ou en parler avec les leurs. »

IVO ANDRITCH (2)

Depuis le début de ce siècle, à propos duquel Ivo Andritch évoque la pénétration des idées socialistes dans des populations à dominante paysanne, le socialisme Yougoslave a fait son chemin. Il constitue depuis 1945 l'objectif et le modèle prioritaire pour le développement de la fédération yougoslave. Il n'en subsiste pas moins une importante paysannerie qui représente encore aujourd'hui les deux cinquièmes de la population active. Les paysans privés gèrent environ 2 600 000 exploitations, soit 85 % des terres cultivées (3) ; depuis une dizaine d'années, il semble que ces chiffres aient peu varié. Les plus grandes de ces exploitations, bien que limitées à 10 hectares, auraient cependant tendance à diminuer, à l'inverse des plus petites (deux à trois hectares) qui constituent souvent un appoint aux revenus procurés par d'autres activités.

Pourtant l'importance du secteur privé ne saurait masquer le poids économique et le rôle d'entraînement du secteur socialiste. Celui-ci s'est constitué aux lendemains de la seconde guerre mondiale par expropriation des grandes propriétés foncières, principalement implantées dans les plaines riches de Croatie et de Voïvodine. Dans un premier temps, les exploitations privées, limitées alors à 25-35 hectares, ont elles-mêmes été intégrées à ce secteur par les « Coopératives paysannes de travail ». La réforme de 1953

a rendu une relative liberté d'exploitation aux paysans privés, tout en réduisant la propriété à 10 hectares (15 dans certains cas) ; elle a aussi réorganisé le secteur socialiste en lui appliquant notamment les principes de l'autogestion. En 1971, ce secteur représentait 15 % des terres cultivées, mais 24 % de la valeur brute de la production (activités agricoles seules) et 47 % des ventes sur le marché organisé (4).

Durant ces vingt dernières années, le secteur socialiste s'est lui-même constamment adapté aux conditions économiques nouvelles, oscillant entre une centralisation plus poussée et un dépérissement de l'Etat au profit des organisations de travail associé (OOUR). Sa productivité s'est progressivement améliorée et son impact sur la société yougoslave est allé au-delà des avantages retirés de ses résultats économiques souvent favorables. Dans le même temps, il a cherché à grignoter des terres, les meilleures, au secteur privé ; mais globalement ceci ne concerne que de faibles surfaces (5).

Face à ce secteur puissant et moderne qui tend à concilier les impératifs d'une économie rentable et la finalité socialiste de la société yougoslave, qui sont les paysans privés ? Quelle est leur fonction dans l'économie Yougoslave et comment intervient-elle pour les aider ? Quelle est leur place dans la collectivité nationale ? Quel peut être leur avenir ?

## I — BEAUCOUP DE PAYSANS PRIVÉS, EN PLAINE ET SURTOUT EN MONTAGNE

Si globalement, le nombre de paysans privés change peu, les disparités économiques entre les différentes régions de la Yougoslavie, liées elles-mêmes à des potentialités naturelles très variables, entraînent peu à peu un double transfert de la population agricole : des exploitations

(1) INA P-G : Institut National Agronomique, Paris-Grignon. CNASEA : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

(2) IVO ANDRITCH. Il est un pont sur la Drina, 1942-1943. Traduction française, Plon, 1956.

(3) En 1931, les exploitations de moins de 10 ha couvraient 55 % de la superficie totale (Cf. S. POPOVIC. La Politique agraire en Yougoslavie. Beograd, 1964).

(4) Statistiques extraites de La politique agricole en Yougoslavie. OCDE, 1973.

(5) La situation semble avoir considérablement évolué, car on pouvait parler en 1966 de « l'inexorable aliénation des terres des paysans privés », in Agriculture moderne et socialisme : l'expérience yougoslave (page 259).

des plaines fertiles vers les entreprises socialistes agricoles ou industrielles, des exploitations de montagne difficilement viables et assez isolées vers les régions de plaine ou de semi-montagne. Néanmoins, à travers deux situations monographiques brièvement exposées, on peut percevoir quelques traits communs à beaucoup d'exploitations privées yougoslaves. A une échelle réduite, ne retrouve-t-on pas cependant toute la gamme habituelle des exploitations engagées plus ou moins profondément dans un processus de modernisation ?

En Baranja, plaine fertile comprise entre le Danube et la Drave, le dynamique combinat agro-industriel Relje possède 36 000 hectares, dont 28 000 de terres arables, tandis que la propriété privée correspond à une surface d'environ 22 000 hectares. Une étude effectuée en 1966 montrait que la dimension moyenne de la propriété était de l'ordre de 2,3 ha alors qu'on pouvait estimer à environ 3 000 le nombre des exploitations de plein exercice d'une surface moyenne comprise entre 4 et 5 ha (6).

En 1975, dans la communauté locale de Popovac, on dénombre 2 500 habitants sur les 500 ménages de paysans privés, 40 d'entre eux possèdent un tracteur. La plupart des autres utilisent les services de la coopérative agricole qui, avec le village voisin, compte 550 coopérateurs, dont 70 le sont à titre permanent. Dans la plupart des cas, et quelle que soit la surface, ces exploitations ont un système de production assez intensif basé sur une combinaison de plusieurs productions végétales et animales, notamment élevage de porcs. Une partie non négligeable de la production est affectée à l'autoconsommation familiale. Beaucoup de paysans privés travaillent aussi au combinat ; de plus, la plupart des salariés de la coopérative, qui comprend une vingtaine de tractoristes, exploitent également leurs propres terres. Les deux secteurs socialistes et privé paraissent donc étroitement imbriqués, non seulement au plan économique (approvisionnement et commercialisation), mais aussi au niveau de l'emploi et des revenus.

La Serbie centrale est une région de moyenne montagne, d'assez bonnes potentialités pour l'élevage et la production fruitière. Mais, compte-tenu du relief et de l'absence de grands domaines, le secteur socialiste proprement dit ne s'est pratiquement pas développé sauf en ce qui concerne les industries agricoles et alimentaires. Ainsi, dans un village de la région de Cacak, on compte 914 ménages agricoles sur un total de 1 005, et ce nombre a tendance à augmenter. Là aussi, le système de production est le plus souvent très diversifié, avec toutefois une prédominance des productions alimentaires (jeunes bovins) et des cultures légumières et fruitières. L'autoconsommation paraît encore plus développée qu'en Baranja. Une partie de la production est vendue sur les marchés privés. Dans certains cas, l'intégration est très poussée et procure aux paysans des revenus similaires, sinon supérieurs, à ceux des travailleurs urbains. Mais ne s'agit-il pas d'une minorité assez privilégiée ?

Ainsi, à travers ces deux rapides esquisses, il semble se dégager au moins deux types de paysans privés : l'ouvrier-paysan pratiquant la polyproduction sur de très petites surfaces, le paysan engagé qui cherche à utiliser toutes les

formes d'aides mises à sa disposition. N'existe-t-il pas aussi une catégorie intermédiaire dont les conditions de vie, pour diverses raisons, seraient plus précaires ? Devant cette diversité de problèmes d'une paysannerie toujours abondante, quelle politique est mise en œuvre par la collectivité nationale ?

## **II — UN FORT EXODE RURAL : OU L'ETAT SOCIALISTE INTERVIENT POUR FREINER CE FLUX EN AIDANT LES PAYSANS PRIVÉS**

Depuis peu, l'Etat socialiste développe la mise en œuvre d'une politique d'aides aux paysans privés, notamment sous la forme du Plan Vert. Serions-nous en présence d'une contradiction du système socialiste ? Plus simplement, l'Etat Yougoslave, toujours pragmatique, ne reconnaîtrait-il pas que le secteur privé peut assurer des fonctions que le secteur socialiste ne peut assurer directement ?

Outre l'objectif d'augmentation de la production auquel doit nécessairement participer un secteur qui exploite 85 % des terres, il semble que trois fonctions soient maintenant officiellement reconnues au secteur privé.

La fonction la plus apparente existe dans le ralentissement de l'exode rural afin de ne pas accroître les difficultés de l'urbanisation déjà rapide. La vie rurale existe encore, villages de 500 à 2 000 habitants dans lesquels tout observateur ne manquera pas de remarquer l'importance du nombre de maisons privées en cours de construction. Les fermes que nous avons pu visiter comprenaient toutes plusieurs maisons d'habitations. Le maintien de la vie rurale passe par un développement sensible de la pluriactivité de la famille ou du ménage : en 1960, 40 % des ménages agricoles exerçaient une double activité ; ils étaient 49 % en 1969. Cette évolution va de pair avec une diminution du nombre des plus grandes exploitations (plus de 5 ha) au profit de celles de moins de 2 ha. C'est ainsi que le nombre des petites exploitations privées reste pratiquement constant depuis 20 ans. Cette situation autrefois subie par l'Etat socialiste est maintenant acceptée parce que nécessaire.

Un deuxième avantage semble lui être attribué : l'autoconsommation des familles du secteur facilite la gestion des marchés puisqu'une grande partie de la production évite ainsi le circuit commercial. En 1971, le secteur privé assurait 76 % de la valeur brute de la production, mais il n'assurait que 53 % des ventes. Cela conduit à une véritable symbiose entre les deux secteurs au sein des familles polyactives : l'activité agricole apporte nourriture et logement, l'activité non agricole, exercée en général en secteur collectif, apporte la protection sociale et facilite les investissements agricoles dont on s'accorde pour dire qu'ils sont plus importants dans ces fermes.

La troisième fonction moins souvent soulignée par les responsables, peut être facilement observée : le secteur privé assure des tâches dont la rentabilité ne serait pas assurée dans le secteur collectif. Retenons deux aspects, l'élevage et les terres difficiles.

En ce qui concerne l'élevage, le secteur socialiste ne gérait en 1971 que 9 % des animaux ; dans la région contrôlée par la chambre économique de Zagreb, le secteur

(6) In Agriculture moderne et socialisme ; « Une expérience Yougoslave » : ouvrage collectif de P. BOISSEAU, J. BOUGLER, A. CHOMINOT, J.P. DEFFONTAINES, J.P. PROD'HOMME, G. ROBILLIARD, B. ROSIER (coordinateur) et A. SOURNAC, Paris, PUF, 1968.

privé élève 100 000 vaches laitières contre 300 en secteur socialiste. Deux exemples nous permettent d'illustrer cette situation :

— la visite d'un élevage industriel de porcs, à gestion socialiste, nous a fait constater que la naissance des porcelets était laissée aux très petits éleveurs privés qui chaque vendredi venaient offrir leur produit à l'usine (7). Le dynamisme directeur de l'usine, qu'il a lui-même créée (c'est encore possible en système socialiste) était d'ailleurs fort mari de son niveau de revenu, jugé inférieur à celui de ses fournisseurs dont certains travaillaient en plus à l'usine ;

— la visite de paysans privés nous a montré que ces agriculteurs, même lorsqu'ils sont liés avec une coopérative par un contrat d'engraissement important (une centaine de jeunes bovins), conservent personnellement un petit élevage de 3 à 4 vaches laitières et de quelques truies.

Quant aux terres difficiles, terres situées dans les collines et en montagne, terres moins saines ou morcellées de zone de plaines, elles sont laissées aux mains des paysans privés : la coopérative de Popovac assiste les agriculteurs qui exploitent les terres laissées par le combinat de Belje parce que trop morcellées.

L'exploitation de montagne est d'ailleurs jugée moins rentable puisque tant en 1959 qu'en 1945 la superficie maximum autorisée y était majorée. Dans la limite actuelle de 15 ha fixée pour ces zones ne sont pas compris les pâturages et parcours.

Subissant, mais acceptant ces fonctions assurées par le secteur privé, l'Etat socialiste se contenterait-il du maintien de l'équilibre symbiotique entre les deux secteurs ?

La réalité est plus complexe. Ne pouvant étendre l'emprise du secteur socialiste tant en superficie qu'en volume de production, le gouvernement développe une politique d'entraînement et d'intégration du secteur privé par la comparaison permanente entre les deux secteurs et par l'encouragement aux paysans coopérateurs.

C'est ainsi qu'en Slavonie-Baranja, 70 % des paysans privés, c'est-à-dire tous les « vrais » paysans, ont des relations plus ou moins poussées avec les coopératives ou les combinats. C'est ainsi que le combinat de SOMBOR en Voïvodine consacre 14 unités de travail associé sur 36 à l'assistance des paysans privés alors qu'il contrôle déjà 40 000 ha, tous les paysans privés de la zone étant alors considérés comme inclus dans une système collectif.

Les liaisons entre agriculteurs privés et les différentes formes du secteur collectif semblent multiples et même pragmatiques. Les combinats, les coopératives, les instituts techniques assurent la quasi-totalité de l'approvisionnement en semence, l'assistance technique des vétérinaires et agronomes, le travail à l'entreprise, de véritables contrats d'intégration pour l'engraissement de jeunes bovins, l'assurance d'un débouché pour les porcelets, l'avance de trésorerie par la tenue des comptes, la création de club des « 50 » ou « 100 » quintaux, etc.

La liberté du paysan privé consiste, semble-t-il, dans le choix des productions, même si les pôles socialistes

prennent la plupart du temps l'initiative de contrats portant toujours sur une seule production. Les paysans privés qui par un contrat annuel, ou moins fréquemment pluriannuel, auront amélioré les rendements, seront donnés en exemple et pourront même obtenir des récompenses, ils pourront faire partie des clubs. Et si, il y a quelques années, les observateurs déploraient l'absence de comparaison entre les deux secteurs, elle est aujourd'hui officielle et permanente (8).

Les aides financières aux paysans privés existent essentiellement sous forme de prêts bonifiés (3 à 6 %) mais avec un autofinancement important de 50 % ce qui semble être assez généralisé en Yougoslavie. En outre des primes par produit nous ont été cités comme étant accordées à des paysans en associations. Il ne nous est pas permis d'affirmer que ces aides soient accordées exclusivement aux coopérateurs au sens large, mais il semble bien en être ainsi. Enfin des compensations et incitations au rachat de terres semblent exister sous des formes variées.

### III — VERS UNE RECONNAISSANCE DU STATUT DES PAYSANS PRIVES DANS LA COLLECTIVITE ?

La réponse à cette question paraît contenue dans l'article 61 de la nouvelle constitution qui stipule : « sur la base de leur travail personnel, les agriculteurs ont en principe le même statut et fondamentalement les mêmes droits que les ouvriers associés qui travaillent avec les moyens sociaux » (9).

Théoriquement la position des paysans privés dans la nation est peu différente de celle des travailleurs du secteur socialiste, et entre les deux sociétés, socialiste et capitaliste, moderne et traditionnelle, les ouvriers-paysans constituent sociologiquement un facteur de cohésion certain (10). De fait, en dépit des différences de modes de vie entre ruraux et citadins appartenant aux deux secteurs, la Yougoslavie offre à ce niveau le visage d'un pays réellement unifié, où tout clivage social est relativement atténué.

Aussi bien convient-il de remarquer que ce statut des paysans privés s'est sensiblement amélioré depuis une dizaine d'années, notamment pour tenir compte des données économiques. Cette évolution porte au moins sur deux plans : l'autogestion et la possibilité d'organisation propre au paysannat.

En matière d'autogestion, la constitution de 1974 reconnaît précisément aux agriculteurs qui assurent leur travail et leurs moyens de travail la possibilité de gérer les affaires communes à égalité des droits avec les ouvriers des organisations sociales (article 63). Jusqu'à une date récente, il semble que, compte-tenu de leur importance économique, les paysans participaient pour une faible part aux conseils communaux. Pourtant, beaucoup appartiennent, d'une manière assez formelle peut-être, à l'Alliance socialiste. Dans une coopérative comme celle de Popovac, les paysans étaient largement minoritaires dans le conseil de la coopérative. En 1975, l'Assemblée des travailleurs de cette coopérative, qui détient le pouvoir de décision, com-

(8) Cf. La politique agricole en Yougoslavie, OCDE, Paris, 1973.

(9) Constitution de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie. Edition française, 1974.

(10) Agriculture moderne et socialisme, op. cit., p. 280.

(7) 1 000 paysans privés approvisionnent l'usine qui traite 60 000 porcs chaque année pour les conduire de 8 à 25 kg. Face à une dispersion d'offreurs, un seul acheteur qui par l'autogestion n'est pas tout à fait en situation de monopole.

prend les 28 salariés ainsi que l'ensemble des coopérateurs permanents. Les autres paysans, sans disposer du droit de vote, peuvent participer aux réunions de l'Assemblée des travailleurs qui sont d'ailleurs relativement fréquentes.

Si les paysans peuvent ainsi s'exprimer davantage au sein des organisations sociales, il ont aussi, depuis trois ans, la faculté de se réunir au sein des « **associations de paysans privés** » constituées à leur initiative à des fins techniques et économiques.

Certes, il n'existe pas pour eux de possibilité de défendre leurs intérêts propres dans le cadre d'organisations à caractère syndical : leurs revendications ou leurs propositions doivent s'exprimer par le canal des organes d'autogestion mentionnés ci-dessus. Cependant, s'ils en ont la volonté, et avec l'aide des spécialistes agricoles, les paysans peuvent créer ces associations leur permettant de résoudre certains problèmes communs.

Ces associations, distinctes des coopératives, sont encore peu nombreuses, mais elles apportent une certaine souplesse au secteur privé. Avec les **Clubs**, qui regroupent les agriculteurs obtenant les meilleurs rendements afin de stimuler l'ensemble de ce secteur, doit-on entrevoir là l'ébauche d'une « profession agricole » ?

Cette évolution apparemment favorable aux paysans privés, ne devrait aucunement nuire au secteur socialiste ; elle est au contraire **ambivalente** et l'on peut se demander si, à travers une intégration économique et sociale plus poussée, les paysans ne restent pas en fait en liberté surveillée. Un projet de résolution de la ligue des communistes rappelle en ces termes les objectifs de cette politique « la ligue des communistes de Yougoslavie lutte pour une socialisation d'autogestion de l'agriculture. Ce faisant, on suscite les conditions nécessaires à l'amélioration de son industrialisation historique et inéluctable aussi bien que celles

d'un travail plus productif sur la parcelle individuelle, cela grâce au rattachement de celle-ci au secteur social au moyen de formules variées de coopération » (11).

Dans ces conditions, que pourrait être l'avenir à moyen et long terme pour les paysans privés ?

#### **La socialisation par l'intégration coopérative...**

A l'inverse de la plupart des pays socialistes, la Yougoslavie a su conserver ses paysans. Partant en 1945 de la conception socialiste classique des terres cultivées sans paysans, l'Etat Yougoslave a évolué vers une conception de paysans sans terre. En effet, fixer en 1945 la dimension des exploitations à 25-35 ha devait permettre de constituer des unités familiales viables, la contrepartie étant l'intégration dans un réseau collectif rigide : il y avait une contradiction et il y eut un échec. Ramener la superficie à 10 ha en 1953 consistait à laisser aux paysans certaine liberté du choix des productions, mais les condamnait soit à la polyculture, soit à la coopération.

S'il existe en Yougoslavie deux millions de véritables paysans propriétaires attachés à leur très petit fond de terre, restons sans illusion, le réseau coopératif et collectif se refermera sur eux. Mais les responsables Yougoslaves ne sont pas pressés : 30 ans, 50 ans, davantage peut-être pour y parvenir, leur importe peu. L'objectif est clair ; chaque paysan est mis constamment en face de son modèle, le secteur collectif ou bien le paysan coopérateur. La socialisation par l'intégration coopérative se fera d'elle-même tout en conservant l'illusion, mais peut-être aussi certains avantages, de la propriété privée.

---

(11) Résolution sur l'organisation d'autogestion socialiste et le développement de l'agriculture, aussi bien que sur les tâches qui s'imposent à cet égard à la Ligue des Communistes de Yougoslavie, Belgrade, 10 avril 1974.

TABLEAU COMPARATIF DES EXPLOITATIONS PRIVEES VISITEES A MRCAJEVCI (Commune de CACAK)

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	EXPLOITATION 1	EXPLOITATION 2	EXPLOITATION 3	EXPLOITATION 4	EXPLOITATION 5	EXPLOITATION 6	EXPLOITATION 77
STRUCTURE FAMILIALE	Grand-père 86 ans et 2 ménages : 5 personnes 1 fille mariée en ville		Grand-père 76 ans et un fils 45 ans sur la ferme, 2 pts-fils, total 6 personnes autre fils instituteur	Gds-parents et 1 fils 50 ans. 2 fils ont quitté l'agriculture (terres vendues à des paysans de l'extér <sup>r</sup> )	Gd-père et 2 fils à la ferme. Autre fils à Belgrade, et 2 filles au village. 7 petits enfants	3 générations travaillant à la ferme (gd-père, fils et petit-fils 25 ans)	Père 45 ans
SURFACE	7 ha	8 ha	8 ha	6 ha 30	9 ha 50	4 ha	5 ha 50
BATIMENTS ET MATERIEL	Tracteur, motoculteur presse fourrage, machine à traire	travail à l'entreprise	bâtiment d'élevage neuf (prêt sur 15 ans) projet achat tracteur		plusieurs petits bâtiments anciens	bâtiment d'élevage (prêt de la coopérative)	Etable ancienne + étable en construction - tracteur
PRODUCTIONS VEGETALES	maïs, blé, p.de terre luzerne ; fraise (0,2 ha)	blé, maïs, p.de terre, légumes, cultures fourragères (6 ha)	blé (0,6ha), seigle (1) trèfle (3), légumes (1) p. de terre (0,7) maïs (1,2) vergers (0,5)	1 ha de forêt	blé, maïs, cultures maraichères		
PRODUCTIONS ANIMALES	contrat avec coop <sup>ve</sup> En propriété : 3 v. laitières, 1 taureau, 1 génisse et 1 boeuf 3 truies et 10 porcs	4 v. lait. et 4 génisses, quelques porcs	contrat avec coop <sup>ve</sup> pr engrais j. bovins (n'en ess pas propriét.) En propr. 1 verrot 3 tr. 3 v.l. et 2 élèves 1 cheval	3 v.lait.(5000 l/an) 2 génisses, 2 taurillons, 1 cheval et 1 poulain, 10 moutons 4 truies	élevage diversifié	contrat 10 ans avec coopér.pour engrais. lots homogènes j. bovins(70 à l'étab.) En propriété : 2 v. lait. et 8 j.bovins.	100 j bovins sous contrat (pris à 20Kg 2 mois 1/2; engr. 9 mois à la ferme jusq. 450 kg) alimentation foin (ferme + achat + concentré)
COMMERCIALISATION ET REVENU	25 000 dinars de PB à 5 000 de RN à 4 000 dinars / ha	vente fromage et lait	surtout j. bovins par coopérative, vente légumes et fruits à marché et coopérative	produits vendus au marché et à la coopérative (mais pas de contrat)		bovins 400 kg repris par coopérative au prix du marché du jour (mais prix minimum Etat)	1974 : 2 séries de 80 j.bovins revenu net 4 800 dinars
CONDITIONS DE VIE	deux maisons (3 pièces), 1 petite voiture	belle maison d'habitation	maison récente mais petite, plus ancienne maison ; fils a une voiture	plusieurs petits bâtiments, réfrigérateur et T.V. pas de voiture		maison neuve assez grande	ancienne ferme partagée entre 2 frères a une voiture neuve en 1974
RESPONSABILITES			fils délégué au conseil de coopérative et au conseil de la commune local (représ. 300 paysans et 3 villages)	Délégué au conseil de la commune locale	Gd-père, membre de l'Académie des Sciences de Serbie		membre de la coopérative
OBSERVATIONS PARTICULIERES	crédit par le Plan Vert pour installation du fils	impôt foncier 5 000 dinars/an	coopérative fournit veaux, 100 kg achetés au marché, et concentrés. Vente au marché : "meilleur prix mais on vend moins..." "J'ai les mains libres pour vendre où je veux".	Succession (2 p-fils étudiants) ça n'a pas d'importance de savoir qui reprend la ferme" "demande conseil pour ses achats, voit un ami agronome, suit émission de T.V.	succession : il y aura partage des terres entre les 2 fils, chacun pourra acheter jusq. 10 ha prix des terres : 40 à 60 000 dinars/ha	coopérative fournit veaux 100 kg achetés au marché, et concentrés. Etable en 2 parties pour troupeaux privés et sous contr <sup>t</sup>	le frère a même surface (achat de 1 ha pour les 2 frères il y a 5 ans) et atelier d'engrais.